



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-99458>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-99458

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie d'Aix-en-Provence

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21130001700012

Ville : Aix-en-Provence

Code postal : 13100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1701361>

Identifiant interne de la consultation : 2025-0061

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service commande publique d'Aix en Provence

Numéro de téléphone du contact : +33 442919238

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 06/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur compétent

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : CREATION GROSSES REPARATIONS POINTS EAU INCENDIE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45343200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. La Défense Extérieure Contre l'Incendie est constituée d'équipements de type points d'eau incendie (PEI) qui doivent être utilisables par les services de secours avec une accessibilité permanente. Les PEI utilisables sont les bouches incendie et les poteaux d'incendie. Cet accord-cadre consiste à effectuer les grosses réparations, les remplacements et la création des Points d'Eau Incendie publics et comprend principalement : - les réparations des PI/BI, dont celles nécessitant une fermeture de la vanne de branchement, un démontage complet du PI/BI ou un terrassement ; - les réparations sur une antenne suite à une fuite, - le déplacement d'un PI/BI, en raison d'une implantation ne satisfaisant pas la norme NF S62-200 ou induisant un risque de collision avec un véhicule ; - le remplacement d'un PI/BI ; - l'implantation d'un nouveau PI/BI et de son antenne ; - la suppression d'un PI/BI et éventuellement de l'antenne alimentant ce PI/BI

Lieu principal d'exécution du marché : Ville d'Aix en Provence 13100 - Aix-en-provence

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 450000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.aixenprovence.fr/Consulter-Repondre-a-uneconsultation>. Le DCE est disponible uniquement par voie dématérialisée. La ville d'Aix-en-Provence attire l'attention du candidat sur le fait qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse e-mail indiquée pour le téléchargement sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation. En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de la ville d'Aix-en-Provence d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant. Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré "hors délai" si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur. Adresses supplémentaires et points de contact Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.aixenprovence.fr/Consulter-Repondre-a-une-consultation>
Consultation n°: 2025-0061 Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de

remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Procédures de recours Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE CEDEX 2 Tél : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 89
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Les candidats peuvent également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application "Télérecours citoyen" accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Il s'agit d'un accord-cadre exécuté à bons de commande sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 150 000 euro(s) HT. Le contrat est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 23 janvier 2026 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est donc de 3 ans. Ainsi, la valeur estimée (H.T.) de 450 000 euros renseignée dans le présent avis correspond à la somme des montants maximums annuels sur sa durée totale maximale (3 ans)

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/09/2025